

Tous et toutes ensemble unis dans l'action
pour reconquérir nos droits !

CIRCULAIRE

N° 18/2013
Aide à Domicile
17 juillet 2013

**Le 17 septembre 2013,
aidez les négociatrices nationales à faire bouger
les curseurs en entrant dans l'action.**

**Tous et toutes ensemble unis dans l'action
pour reconquérir nos droits !**

Le collectif CGT Aide et Maintien à Domicile vous propose de rentrer dans l'action, pour infléchir les politiques injustes menées contre les salariés –ées de la branche et les bénéficiaires.

En accord avec l'annonce de Thierry Lepaon «La rentrée sociale doit être offensive».

Devant le constat accablant de :

- la non revalorisation de nos salaires,
- la dégradation de nos conditions de travail,
- la précarisation grandissante des salariés,
- des retraites indécentes,
- des salaires qui tutoient le SMIC.

NOUS, salariés de l'Aide et du Maintien à domicile laissons éclater notre mécontentement.

Pour le prix d'un timbre faites-vous entendre auprès des employeurs de la branche mais aussi auprès des ministères qui ne prennent pas en compte des besoins des salariés et des bénéficiaires.

Vous trouverez, ci-joint, une lettre à envoyer aux ministères de l'action sociale et du travail ainsi qu'aux fédérations employeurs avec une photocopie de votre dernier bulletin de salaire.

Ces courriers sont à envoyer par poste entre le mercredi 11 et le jeudi 12 septembre 2013, ou par fax le jour-même.

Cette action ayant son point d'orgue le 17 septembre 2013, jour de commissions paritaires nationales de branche.

Si besoin, une permanence téléphonique sera à votre disposition à la fédération des organismes sociaux les 12 et 13 septembre 2013 au : 01 65 82 87 24.

**Ministère des Affaires Sociales
et de la Santé**

14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Ministère du Travail

101 rue de grenelle
75007 PARIS
Fax : 01 44 38 20 10

ADESSA-A Domicile

3 rue de Nancy
75010 PARIS
Fax 01 44 52 03 08

ADMR

184 A Rue du Faubourg Saint Denis
75010 PARIS
FAX 01 44 65 55 11

FNAAFP/CSF

53 Rue Riquet
75019 PARIS
FAX 01 44 89 86 83

UNA

108/110 Rue Saint Maur
75011 PARIS
FAX 01 43 38 55 33

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Par la présente, permettez-moi d'attirer votre attention sur les problèmes que je rencontre dans ma profession.

Les 220 000 salariés de l'Aide et du Maintien à Domicile accusent aujourd'hui une perte de 30 % de leur pouvoir d'achat suite à plusieurs années consécutives sans augmentation de salaire et la non revalorisation du barème kilométrique depuis 5 ans.

Les 1,40 % d'augmentation alloués cette année par votre ministère, à la Conférence Salariale du 05 Février 2013, une fois sorti les 0,31 pour les salariés en dessous du smic et le montant du Glissement Vieillesse Technicité, ne reste que 0,61 % de plus pour l'ensemble des salariés, autrement dit une misère.

Ceci ne génère qu'une augmentation par mois très minime des salaires (5 euros brut mensuel pour un temps plein) ceci est très loin de combler les déficits accumulés depuis ces dernières années.

J'attire votre attention sur le déroulement de carrière des salariés(es) de notre branche.

En effet, l'ancienneté n'est pas reconnue de la même manière selon les catégories de personnel, particulièrement entre les cadres et les non cadres. Par exemple, un potentiel d'augmentation de 20 % pour les catégories A (non diplômé, qui représente 45 % des salariés(es) de la branche), contre 63 % pour les catégories I (directeurs, qui représente 1 % des salariés(es) de la branche).

Le travail des salariés de l'Aide et du Maintien à Domicile nécessite beaucoup de déplacements non pris en compte au réel par les employeurs qui s'appuient sur la nouvelle convention collective de branche.

Convention que vous avez agréée et signée avec une organisation syndicale représentative : la CFDT.

De plus le dialogue social pratiquement inexistant au sein de la branche a été plombé par le refus d'agrément de l'avenant N°6 concernant les permanents syndicaux par votre ministère.

Je vous demande donc de revenir sur votre position, et de nous allouer une enveloppe supplémentaire de 15 %. Ceci nous permettrait de sortir de la précarité car vous n'êtes pas sans ignorer que la plupart des salariés de l'Aide et du Maintien à Domicile ont des salaires qui leur permettent tout juste de survivre.

Nos métiers sont exercés en majorité par des femmes, sur des temps partiels subis, horaires découpés, week-end et fériés compris. Les personnels se trouvent ainsi plongés dans la précarité, parfois même au même niveau que les usagers qu'ils assistent.

Comme nous avons l'habitude de dire « c'est la misère qui gère la misère ».

Au regard des dernières dispositions gouvernementales concernant la transparence des revenus et des patrimoines des ministres, permettez-moi de vous transmettre le revenu de mon travail pour avis comparatif.

Veuillez agréer, madame, monsieur le Ministre, mes salutations syndicales.

NOM :

PRENOM :

ASSOCIATION :

SALAIRE NET IMPOSABLE :

NOMBRE D'HEURE TRAVAILLE PAR MOIS :